

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2019
N°73/2019**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE DEUX SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 août 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

PRESENTS : F. DIETRICH, E. BARET, G. CAILLAT, J.L. CATTANI, S. CHABANY, J. CHAÏB, C. DIBON, E. DUCES, J.M. GRENIER, N. LEGROS, D. MANTONNIER, M. MENDEZ, F. MILET, N. MOLLARD, J. NIVON, B. PERRIER, T. PROCACCI, M. RIOU, D. SANCHEZ, M. SELVE, A. VITINGER

PROCURATIONS : S. KOENIG, B. ZANNI

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gilles CAILLAT est nommé secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTES DE VACATAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant la nécessité de donner une base juridique exécutoire aux recrutements temporaires de vacataires réunissant à la fois les trois conditions suivantes :

- occupant un emploi non permanent, en dehors de toute considération de volume horaire,
- bénéficiant d'une rémunération attachée à l'acte (autant d'actes, autant de vacations), et sur états d'heures mensuels,
- effectuant une tâche précise et déterminée dans le temps, (parfois de courte durée),

Considérant que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget de l'exercice, sur le chapitre 012 consacré aux dépenses de personnel ;

Il vous est proposé de créer les vacations suivantes :

Type de vacations	Service	Rémunération en référence au grade ou forfaitaire	Nombre d'agents	Volume horaires mensuel maximum prévisionnel	Validité
Entretien Achats Distribution	Gestion des équipements	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	3 agents vacataires	150h x 3	01/09/19 au 31/08/20
Activité périscolaire	Education	Adjoint animation 1 ^{er} échelon	1 agent vacataire	150h	01/09/19 au 31/08/20

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à créer les emplois tels que définis.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 3 septembre 2019

Le Maire,
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification.

